



Entraide familiale pour une cousine directe

Par **BRACO**, le **18/07/2010** à **10:26**

Bonjour,

Une cousine au 1er degré au RSA a besoin de 3000 euros pour combler son découvert bancaire (banque postale) de 1500 euros et pour payer ses factures vitales (eau, edf, loyer, assurance)- elle est en retard de 2 mois pour découvert bancaire et a reçu une lettre pour contentieux- urgent de renflouer son compte-

Elle est sans emploi - reçoit 600 euros dont 245 euros sont versés par la CAF à la propriétaire et elle donne la différence pour le logement-

dans le cas de prêt bancaire : Si je l'aide, ai-je le droit de le faire de point de vue légal? à combien est plafonné l'aide par an? dois-je le faire par acte notarié ? dois je le déclarer aux impôts? suis-je dans la légalité si je n'établis aucun papier de prêt ?

Je vous remercie de toute votre attention et de vos aides gratuites pour ce problème familial- la cousine n'a plus de parents et compte sur nous pour la sortir de cette impasse difficile et très urgente. Merci de votre réponse

Salutations distinguées Mr BRACO